

# COMMUNE DE SEPMERIES

## Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du Mardi 17 Janvier 2023 à 20h

### Conseil Municipal convoqué le 11 Janvier 2023

#### Présents :

Mmes & Mrs : Thierry SOSZYNSKI, Christian BASSEZ, Alain DUPUIS, Nejia LECAT, Jean-Michel PASBECQ, Caroline DANEULIN, Christophe DIENNE, Agathe OLIVIER

Absents ayant donné procuration : Mr Anthony DOUVRY donne procuration à Mr Christophe DIENNE  
Mr Daniel POTTIEZ donne procuration à Mr Christian BASSEZ

Absent(e)s : Sophie DUVAL, Corentin BONET, Anne-Laure GAILLET, Alice PETIAUX, Romain GEORGES.

#### Rappel de l'Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du 2 Décembre 2022
- Désignation du secrétaire de séance

#### - Délibérations Communales

- Décision modificative n°1
- Renaturation friche Valboval

#### - Points par les adjoints

#### - Questions diverses

---

### 1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL du 2 décembre 2022

Approbation du procès-verbal du 2 décembre 2022 à l'unanimité.

### 2- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Alain DUPUIS a été nommé secrétaire de séance.

### 3- Délibérations communales

## a) Décision modificative n°1

### Objet : Décision modificative N°1

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code des Communes ;
- Vu le Budget Primitif adopté par délibération du conseil MUNICIPAL
  
- Considérant la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires ;
- Vu le projet de décision modificative présenté par M. LE MAIRE dont les grandes orientations se resument ainsi :  
Régularisation intérêt emprunt
  
- Vu l'avis favorable du conseil MUNICIPAL en date du 17/01/2023 ;

après en avoir délibéré,

APPROUVE ainsi qu'il suit la décision modificative N°1 portant sur divers virements de crédits comme décrits ci-après

Imputations	Budget Précédent	Modification	Nouveau Budget
6232. D- RF	14 000.00	- 280.00	13 720.00
66111. D- RF	3 000.00	280.00	3 280.00

Convocation du 11/01/2023

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 8

## b) Renaturation de la friche Valboval

M. le Maire expose avoir assisté à une réunion en date du mardi 13 décembre 2022 en Mairie d'Artres en présence d'élus de la commune d'Artres, du service de l'Urbanisme de Valenciennes Métropole, de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France (EPF) et du service de l'Urbanisme de la CCPM. Cette réunion avait pour objet la requalification de la friche VALBOVAL. En effet, la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole a lancé une étude d'identification et de requalification des friches stratégiques prioritaires ayant conduit à l'identification de ce site industriel aujourd'hui désaffecté.

La friche VALBOVAL a été identifiée comme d'intérêt communautaire par la délibération n°2022-045 du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 23 juin 2022.

Cette friche représente une superficie de 1.9 ha. Elle est située en limite sud de la commune d'Artres, à cheval sur les territoires d'Artres (1.4 ha) et de Sepmeries (0.5 ha).

Le site comporte deux bâtiments, globalement dégradés. Le bâtiment principal est une grande halle en structure bois, dont la toiture est en partie effondrée. Un rapport de pollution en date du 28 avril 2022 réalisé par un bureau d'étude compétent (IXSANE) sous la maîtrise d'ouvrage de Valenciennes Métropole a notamment identifié des sources de pollution concentrée au droit du site avec la présence de plomb, d'arsenic, de cuivre, de mercure.

Une démarche d'acquisition amiable sera initiée par l'EPF après la déclaration de cessation d'activité de l'ancien exploitant et une fois que la convention opérationnelle avec l'EPF aura été signée. Il est

à noter qu'une éventuelle démarche d'expropriation peut être mise en place en cas de nécessité. Le projet poursuivi par Valenciennes Métropole et la commune d'Artres est une renaturation du site.

Il est précisé que le coût financier du projet sera partagé à 50/50 entre Valenciennes Métropole et la commune d'Artres et qu'aucune participation financière ne sera demandée à la commune de Sepmeries ou la Communauté de Communes du Pays de Mormal.

Dans le cadre de l'établissement de la convention opérationnelle avec l'EPF, il est nécessaire que la commune de Sepmeries confirme son accord à travers une délibération :

- Pour autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de la convention opérationnelle liant la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, la Commune d'Artres, la Communauté de Communes du Pays de Mormal et la Commune de Sepmeries et de manière plus générale à régulariser l'ensemble des pièces et documents permettant le bon déroulé de cette intervention de l'EPF sur le site pour les phases d'acquisition, de gestion, de travaux et de rétrocession auprès de la commune d'Artres,
- Pour que le projet fasse l'objet éventuellement d'une déclaration d'utilité publique (DUP), le cas échéant, afin de permettre l'acquisition par l'EPF, par voie d'expropriation, des propriétés privées situées sur le territoire des communes d'Artres et de Sepmeries.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après discussion sur la renaturation du site, le Conseil municipal décide après délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
10	/	/

- D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de la convention opérationnelle liant la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, la Commune d'Artres, la Communauté de Communes du Pays de Mormal et la Commune de Sepmeries et, de manière plus générale, à régulariser l'ensemble des pièces et documents permettant le bon déroulé de cette intervention de l'EPF sur le site pour les phases d'acquisition, de gestion, de travaux et de cession à terme auprès de la commune d'Artres,
- D'autoriser M. le Maire à régulariser l'ensemble des pièces et documents nécessaires pour la mise en œuvre d'une déclaration d'utilité publique, si elle s'avère nécessaire, auprès des services compétents en vue d'une acquisition par l'EPF (Etablissement Public Foncier) par voie d'expropriation des fonciers privés situés sur le territoire de la commune de Sepmeries et la Communauté de Communes du Pays de Mormal.

#### 4- Point par les adjoints

##### Adjoint aux travaux : Mr DUPUIS Alain

Les travaux du terrain multisports débuteront courant mars.

Ses travaux sont subventionnés par la région à hauteur de 25818€ et par l'agence nationale du sport à hauteur de 43810€. Reste à la charge de la commune environ 17727€.

Acquisition de 20 tables pour la salle des fêtes ainsi que le chariot de stockage.

Acquisition de mange debout.

Installation de panneaux à deux chapelles (St Jean - Notre Dame de l'Agonie) en partenariat avec le parc naturel de l'avesnois. Il nous reste encore deux chapelles à équipées.

**Adjoint aux écoles et aînés : Mme Anne laure GAILLET**

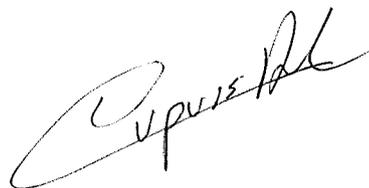
Le repas des aînés aura lieu le lundi 8 mai 2023.

**Questions diverses :**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Madame LECOQ relatif à la signalétique de la place Georges Durieux. Il informe qu'il y a deux plaques déjà existantes. Dans le cadre de l'aménagement de la salle des fêtes et de la place, cette demande sera intégrée dans l'étude.

Monsieur le Maire a levé la séance à 21h.

Le Secrétaire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Dupuis', written in a cursive style.